

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
 États-Unis (UN AN)... \$2.25  
 Prix spécial pour les  
 étudiants, les instituteurs,  
 les institutrices et les mem-  
 bres de l'A. C. J. :  
 Canada (UN AN)... \$1.00  
 États-Unis (UN AN)... \$1.25  
 Branger (Union postale).  
 UN AN..... f. 13.50

J. N. Gastonguay 1 janv 1914  
 17 Avenue des Erables

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-  
 GEMENT D'ADRESSE DOIT  
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE  
 L'ANCIENNE ADRESSE

## Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

## SOMMAIRE

Le Capucin de la Tour "Prends-Garde" ... L. HACAULT  
 Une loi odieuse et inapplicable.  
 Introduction au chant grégorien (XX)..... GRÉGORIEN  
 Troisième centenaire de l'établissement de  
 la Foi au Canada — Il n'est plus permis  
 d'être naïf — Le roi Georges vs. l'alcool —  
 Une œuvre sociale féminine.  
 Un défenseur de l'orangisme..... JUSTIN  
 Pourquoi ?..... J. P. LEFRANC  
 A quand leur tour ?..... CANADIEN  
 L'Eugénisme et l'Eglise..... JULES ROMAIN  
 La prétendue rébellion de 1869-70 à la  
 Rivière-Rouge. — La leçon d'un chef sau-  
 vage — Le Prêtre-Soldat — La dégradation  
 du traître — Musique et chants défendus  
 à l'église.

## Le Capucin de la Tour "Prends-Garde"

Un correspondant de guerre, protes-  
 tant anglais, W. P. Simms, écrit :

"L'observateur en chef de l'armée  
 belge, qui occupe actuellement le plus  
 dangereux des postes sur toute la  
 ligne des Flandres, est un moine  
 capucin.

Caché dans une vieille tour d'église  
 du moyen-âge, qui a des proportions  
 de cheminée de fabrique moderne,  
 mais dont les murs ont six pieds  
 d'épaisseur, — ce qui reste de l'église —  
 l'homme de Dieu y passe ses jours,  
 téléphone à l'oreille, jumelles aux  
 yeux, informant l'artillerie belge sur  
 la précision du tir. Toute la journée  
 cette tour isolée au milieu d'une île  
 de cent pieds carrés, est bombardée  
 par les canons allemands, le long de  
 l'Yser. Rien de tel que la maçonnerie  
 médiévale pour résister ainsi ! Elle  
 devra finir par s'écrouler cependant.  
 Déjà elle est endommagée, au sommet,  
 dont une moitié est abattue et des  
 trous de deux pieds de profondeur  
 marquent ses côtés. Lorsqu'elle tom-  
 bera le moine y sera certainement,  
 car il refuse, obstinément, en vrai  
 flamand, de céder sa place à un autre,  
 pour un jour ou une nuit.

Voilà deux mois et deux semaines  
 que le Capucin tient ferme dans la  
 vieille tour, au milieu d'une inonda-  
 tion qui couvre le pays environnant,  
 à quarante milles de tous côtés. C'est  
 le poste le plus décollé de l'Europe.

Lorsque des officiers belges, à l'abri  
 de la nuit, vont chez lui et lui deman-  
 dent de prendre du repos, il sourit  
 comme un enfant embarrassé et ré-  
 plique :

— Pourquoi ? Je suis moins seul ici  
 que dans ma cellule.

Escorté par un officier belge j'ai eu  
 la permission de lui faire visite, par  
 une nuit noire. Il soufflait un vent de  
 tempête du Nord et il pleuvait à verse.  
 Les troupes dans les tranchées loin-

tsines se reposaient. Nous avançons à  
 travers l'eau. Il y régnait une horrible  
 odeur. Il y a là des centaines de ca-  
 davres qu'on ne peut encore enterrer

Enfin nous atteignimes une chaus-  
 sée étroite faite de fascicules de bois  
 liés ensemble. Elle était à niveau  
 d'eau. Puis on arriva à un pont de  
 planches, dont chaque six pieds  
 avaient coûté une vie. Il avait été  
 construit sous le feu des Allemands.

Nous trouvâmes le moine, près de  
 la base de sa tour, debout, tourné vers  
 les Allemands, éloignés de 200 mètres.  
 C'est un homme maigre, de petite  
 taille. Il a peut-être 30 ans. Il est doux  
 comme une jeune fille... Il souriait  
 presque toujours. Ce n'était pas le  
 personnage triste et morose que nous  
 pensions trouver. Il paraissait aimer  
 la vie, après tout, à sa façon. La tâche  
 qu'il s'était imposée, de risquer à  
 toute heure sa vie par dévouement  
 quasi religieux, était simplement un  
 acte de patriotisme chrétien. Il dé-  
 fendait son pays.

Avant d'être Capucin, l'héroïque  
 moine avait servi dans l'artillerie  
 belge. Lorsque sa patrie innocente fut  
 envahie il obtint la permission de  
 quitter sa cellule et de revêtir de  
 nouveau l'uniforme militaire. Il vou-  
 lait servir Dieu en combattant pour  
 son roi catholique Albert. Il est de-  
 venu premier lieutenant. On lui ré-  
 serve d'autres honneurs et des déco-  
 rations. Mais il les a refusés.

— Lorsque la guerre sera terminée  
 et la Belgique rendue à son roi, dit-il,  
 j'aurai cessé d'être utile dans l'armée.

L'île où il se trouve est tout ce qui  
 reste d'un village. Les maisons se sont  
 écroulées sous les bombes et sont sous  
 l'eau. Il ne reste plus que deux ma-  
 sures délabrées et la vieille tour. C'est  
 dans cet îlot que renouvelés toutes les  
 24 heures un petit groupe de soldats  
 défendirent le sol national sous les  
 ordres du Capucin. Le moine n'a pas  
 voulu quitter son poste.

Quand nous rentrâmes, vers 3 heu-  
 res du matin, par un clair de lune  
 douteux, nous fîmes le tour de l'obser-  
 vatoire. Du côté opposé aux Alle-  
 mandes, au milieu de pans de murs  
 écroulés, à l'endroit le plus à l'abri  
 des bombes, la croix de fer forgé qui  
 couronnait jadis le clocher se trouvait  
 appuyée contre le mur, ramassée pieu-  
 sement par le lieutenant De Ker — le  
 moine.

Le correspondant oublie que cette  
 croix console et soutient le Capucin,  
 dans sa solitude.

L. HACAULT.

## La "Croix"

Longue vie et courage à la vail-  
 lante Croix de Montréal qui vient de  
 commencer sa treizième année.

## Une Loi Odieuse et Inapplicable

C'est avec plaisir et empressement  
 que nous faisons écho à l'article de  
 M. Arthur St-Pierre relatif à la loi  
 odieuse votée il y a quelques jours à  
 Toronto dans le but d'étrangler les  
 courageux défenseurs de la langue  
 française dans Ontario :

La législature de la province d'On-  
 tario vient de voter, à la presque  
 unanimité des voix, une loi — la loi  
 Pyne — qui confère au ministre de  
 l'Instruction publique, avec l'appro-  
 bation du lieutenant-gouverneur en  
 conseil, le droit de supprimer la com-  
 mission scolaire catholique d'Ottawa,  
 corps électif, et de prendre sous sa  
 direction les écoles de cette commis-  
 sion.

Cette loi est odieuse à plus d'un  
 titre : elle foule aux pieds le système  
 représentatif, base de toutes nos insti-  
 tutions publiques ; elle constitue une  
 ingérence scandaleuse dans le domaine  
 judiciaire en préjugant la légalité du  
 fameux règlement 17, sur laquelle les  
 tribunaux sont appelés à se pronon-  
 cer ; enfin, elle viole outrageusement  
 le droit naturel en soustrayant l'in-  
 struction des enfants à la surveillance  
 et à la direction de leurs parents.

C'est une loi d'exception, ne visant  
 que la seule commission scolaire cat-  
 holique d'Ottawa, et déqualifiant des  
 hommes publics honorables, dont le  
 seul crime est d'avoir tenu compte,  
 dans l'exécution de leur mandat, de la  
 volonté nettement exprimée de leurs  
 mandataires. C'est une loi de colère  
 inspirée au gouvernement de l'Onta-  
 rio, par le dépit de voir tous ses efforts  
 pour proscrire la langue française  
 frustrés par l'énergique et persévéran-  
 te résistance des pères de famille cana-  
 diens-français. Mais c'est aussi, et heu-  
 reusement, une loi de folie, parce que  
 c'est une loi inapplicable.

C'est une loi inapplicable, non pas  
 parce que le gouvernement ontarien  
 n'osera pas supprimer la commission  
 scolaire catholique d'Ottawa et s'em-  
 parer de ses écoles, mais parce que cet  
 acte de tyrannie accompli, il n'en sera  
 pas plus avancé. Que fera-t-il si, ayant  
 mis la main sur les écoles catholiques  
 d'Ottawa, il s'apercevait que les pa-  
 rents catholiques cessent d'y envoyer  
 leurs enfants ?

Oh ! je sais bien qu'il existe dans la  
 province d'Ontario une autre loi,  
 chère à tous les crocheteurs de con-  
 sciences et à leurs dupes : une loi  
 d'obligation scolaire. Je sais bien  
 qu'en vertu de cette loi, le gouverne-  
 ment pourra faire mettre en prison les  
 parents qui voudront défendre contre  
 lui l'âme de leurs enfants, et je le crois  
 très capable de recourir à ce moyen et

à de plus inqualifiables encore pour  
 atteindre son but. Je sais aussi qu'il a  
 le pouvoir d'aller chercher les enfants  
 chez eux et de les conduire de force à  
 l'école, et qu'il pourra même en venir,  
 comme en Pologne prussienne, à vou-  
 loir leur faire oublier à coups de  
 fouets leur langue maternelle.

Et après ? Si, forts de leur droit,  
 sachant que les lois injustes n'obligent  
 pas, des milliers de chefs de famille  
 préfèrent la prison à l'avilissement, si  
 des milliers et des milliers d'enfants  
 refusent, malgré tout, d'étudier sous  
 des instituteurs auxquels leurs parents  
 leur défendent d'obéir ? Je le demande  
 encore une fois, que fera, que pourra  
 faire le gouvernement ?

Et puis, s'imagine-t-on sérieusement,  
 que les tentatives puérides faites pour  
 transformer en question purement lo-  
 cale, la question essentiellement na-  
 tionale qu'est la question du français,  
 ont quelque chance de succès ? Croit-  
 on que la province de Québec, qui  
 échappe de plus en plus à l'emprise  
 des politiciens endormeurs, assistera  
 impassible, inactive et muette au  
 drame qui se déroule dans la province  
 voisine ? Est-on assez aveugle pour ne  
 pas se rendre compte que la question  
 de l'égalité des races française et  
 anglaise au Canada, et dans toutes les  
 parties du Canada, question que la  
 constitution de 1867 était censée avoir  
 résolue, est rentrée dans notre vie  
 publique et qu'elle n'en pourra plus  
 sortir que par la reconnaissance com-  
 plète de nos revendications ou par la  
 ruine de la Confédération ? Espère-t-  
 on enfin que les Anglais loyaux et  
 justes, plus nombreux, j'imagine,  
 dans le pays qu'à la législature ontar-  
 ienne, continueront à se taire et lais-  
 seront déshonorer avec eux toute leur  
 race ? Je le répète : la loi Pyne est loi  
 inapplicable, une loi de colère et de  
 folie.

Que nos compatriotes de l'Ontario  
 prennent donc courage : la tempête  
 qui les assaille redouble de violence,  
 mais c'est parce qu'elle touche à sa  
 fin ; il faut que leurs adversaires sen-  
 tent la partie bien compromise pour  
 descendre si bas et recourir contre eux  
 à de pareilles armes. Au surplus qu'ils  
 ne l'oublient pas, quoiqu'il advienne,  
 la province de Québec est avec eux.

Arthur ST-PIERRE.

## Le Chant Grégorien

Le Devoir annonce que les délégués  
 de treize évêques de la province ecclé-  
 siastique de Québec sont réunis à  
 l'archevêché pour s'occuper de l'uni-  
 formisation des méthodes d'enseigne-  
 ment du chant grégorien dans la  
 province.

## INTRODUCTION AU CHANT GREGORIEN

XX

En liant mes derniers articles plusieurs ont dû se faire cette réflexion : vraiment *Grégorien* est tout à fait en marge de son sujet, il traite de bien des choses et très peu du chant grégorien.

Ceux qui ont eu la patience de me lire depuis le premier article que je publiais dans l'*Action Sociale*, 14 mars 1911, puis dans la *Semaine Religieuse* de Québec et depuis au-delà d'un an dans la *Vérité*, savent que j'ai beaucoup parlé de chant grégorien, tellement que je ne crains pas de dire que si tous mes articles avaient été mis à profit par les chœurs et les musiciens, le chant grégorien aurait déjà fait un grand pas et même la restauration serait déjà en bonne voie de perfectionnement.

Comment se fait-il donc qu'après 99 articles traitant le sujet en question on en soit encore à se demander ce qu'il y a à faire ?

Tout en faisant la part de l'infirmité humaine, voici les raisons que j'ai cru découvrir. D'abord plusieurs n'ont point lu ces articles disant que cela ne les regarde pas ; d'autres qu'ils n'y comprenaient rien, qu'ils ne se sont d'ailleurs jamais occupés de chant ; d'autres m'ont avoué qu'ils aimaient beaucoup à lire ces articles, mais ne voyaient pas quels moyens prendre pour introduire le chant grégorien, d'autres encore ont fait leur possible pour améliorer leur cœur avec succès. Un autre, plus avisé que tous les autres a fait un *coup d'esprit* en renvoyant la *Semaine Religieuse* à cause de la publication de ces articles et s'en vautait à tous ceux qui voulaient l'entendre : c'est le plus beau coup de sa vie !... Au fond c'est pour continuer ses traditions de familles : il n'y a de bon que ce qui naît dans leur propre cerveau ; accordez cela si vous le pouvez avec sa prétention d'être *libéral* et d'avoir des idées larges !

La véritable raison est connue : il ne sait pas un mot de chant, prétend bien chanter et aime à chanter... à sa manière. Qu'il chante donc en paix, enveloppé dans sa suffisance !

En général, je sais qu'on est bien disposé, on comprend que quand le Pape a parlé, il faut obéir.

Je ne me fais pas illusion sur la valeur de mes articles, je sais qu'ils ont pu paraître obscurs à un grand nombre ; je déclare cependant, que beaucoup des ouvrages que j'ai consultés le seraient encore davantage, comme d'abord ils l'ont été pour moi s'ils avaient à les étudier sans professeurs.

Je me suis appliqué à donner la doctrine des grégorianistes aussi simplement que possible évitant toutes expressions trop techniques qui n'auraient pas été comprises.

Malgré toute ma bonne volonté, je consens à rejeter la faute sur l'obscurité de mes articles et à supposer à tous mes lecteurs beaucoup de bonne volonté.

Pour me convaincre que toute la

faute doit retomber sur moi j'aimerais au moins à voir disparaître plus fréquemment les abus signalés par le *Motu proprio*, chose que tout le monde peut faire. J'aimerais à ne plus entendre de Chœurs mixtes dans les églises, à ne plus entendre des chants en langue vulgaire pendant les offices liturgiques, à ne plus voir Madame ou Mademoiselle X attirer l'attention sur elles au jubé de l'orgue, à ne plus entendre soli contraire à la liturgie ; j'aimerais à entendre plus souvent de la vraie musique religieuse. J'aimerais aussi à voir toutes les Communautés religieuses se mettre dans le mouvement et donner ainsi le bon exemple aux fidèles laïcs ; j'aimerais à voir s'établir dans toutes les grandes paroisses au moins des chorales pour la culture du chant grégorien et la musique religieuses ; j'aimerais à voir observer dans toutes les églises les rubriques et en général la direction de l'Eglise.

Après tout n'est-ce pas ce que tout vrai catholique devrait désirer voir se pratiquer partout ? Or tout cela est possible à tous ceux qui veulent, et avec cela l'introduction du Chant Grégorien serait facile et ne pourrait tarder à se faire.

On comprendra maintenant pourquoi au lieu de toujours parler du Chant Grégorien, j'ai été obligé de retourner en arrière pour préparer le terrain.

J'avoue mon erreur : je croyais que le *Motu Proprio* avait préparé le terrain et c'est pour cela que je me suis permis de semer ; mais au mois de janvier 1914 j'ai cru plus sage de ne plus perdre cette semence en la lançant sur un terrain non préparé, et c'est pour cela que depuis ce temps j'use de hache, de pioche et de pelle dans mes articles d'Introduction au Chant Grégorien pour défricher et ameublir.

Que beaucoup de mes articles ne méritent pas considération, les gens seuls du métier sauront le discerner. Cependant je puis affirmer que la doctrine que j'y enseigne n'est pas de mon invention mais bien celle des maîtres en chant grégorien et en musiques religieuses.

D'ailleurs j'ai l'approbation écrite de plusieurs autorités, notamment du directeur de la *Revue du Chant Grégorien*, le Rév. P. Dom Lucien David, actuellement aux champs de bataille sous le nom et adresse : Monsieur Lucien David, sergent au 36<sup>e</sup> Régiment Territorial, 12<sup>e</sup> Cie, par Coulommiers (Seine et Marne). (Cette adresse m'a été donnée de Grenoble, le 30 novembre 1914).

Ce bon Père a daigné s'occuper de mes articles et m'encourager à continuer dans une note de sa *Revue* et même dans une lettre personnelle. Je lui dois donc beaucoup de reconnaissance que je ne saurais mieux lui rendre qu'en continuant d'écrire et en priant pour le succès de son régiment et surtout pour qu'il puisse bientôt changer le fusil pour la plume.

Donc, il ne faut pas dédaigner la préparation du terrain, préparation très laborieuse, car il s'agit, comme je l'ai déjà déclaré dans un article de l'année dernière, il s'agit, dis-je, d'une véritable conversion à opérer dans

l'esprit d'un bon nombre.

Les missionnaires savent ce que coûte une conversion, c'est un véritable miracle de la grâce pour bien des raisons dont la principale, je crois, pour ce qui regarde surtout la question grégorienne, est le renversement des idées préconçues : c'est si pénible à l'homme d'exposer son amour-propre en avouant ses erreurs. Il faut une dose de vertu peu commune ou un coup exceptionnel de la grâce.

Cependant comment se fait-il qu'après l'ordre du Pape de bons catholiques même ne font rien ?

Que d'autres le fassent, très bien d'autres le feront, mais au moins approuvez-les, est-ce trop de vous demander de ne pas entraver leur œuvre ?

Comment conciliez-vous vos protestations de franc catholique, de fils soumis de l'Eglise, de zélé pour la gloire de Dieu et pour toutes les dévotions, si la parole du Pape vous laisse indifférent, si même vous ne dédaignez pas de placer votre petit mot de critique inconvenant sous prétexte de ne pas contredire l'opinion de mondains ou de mondaines.

Ah ! avouez plutôt que tout votre zèle, que toute votre religiosité est plus une affaire de sentimentalité que de vraies convictions religieuses, vous avez une teinte très prononcée de modernisme sans vous en douter.

Comment de bons catholiques peuvent-ils en arriver à ces excès sans s'en douter ? On y arrive petit à petit avec l'habitude de contrôler les ordres des supérieurs en y mettant son propre placet ; s'il plaît on le suivra, satisfaction personnelle, s'il ne plaît pas, on le critiquera ou simplement on ne s'en occupera pas.

N'est-ce pas là du modernisme on se dit catholique et on agit en schismatique. On est catholique à sa manière.

Heureusement que tous les catholiques ne font pas ainsi. J'en connais plusieurs qui seraient prêts à se dévouer pour cette cause si en souffrance, mais comment s'y prendre, c'est là la question.

Nous avons très peu de professeurs de chant grégorien ; si, au moins, on voulait bien employer ceux que nous avons.

Je serais curieux de savoir combien de musiciens, de chantres et de curés sont venus consulter M. l'abbé Pelletier du Séminaire sur le chant grégorien. Cependant il est en état de nous renseigner d'une manière tout à fait sûre.

GRÉGORIEN.

(à suivre)

P. S.— Cette année, à la Basilique, ceux qui ont suivi les Offices de la Semaine Sainte, ont pu goûter à loisir beaucoup de belles prières grégoriennes et aussi de la polyphonie vraiment religieuse et artistement rendues par la chorale du Grand Séminaire sous l'habile direction de M. l'abbé Pelletier, maître de chapelle.

De telles auditions font vraiment du bien à l'âme et satisfont les oreilles les plus délicates et les plus exigeantes.

Ce sont de ces fêtes qui laissent dans l'âme des impressions profondes et durables et qui sont en même

temps une leçon du beau et du bon. On comprendra mieux maintenant que pour faire de belles choses à l'église, pas n'est besoin de recourir au profane, que, par conséquent, l'Eglise possède un trésor qu'il appartient à ses enfants de cultiver pour son honneur et pour le bonheur de tous ses enfants artistes ou non.

On comprendra sans peine que c'est pour moi une grande satisfaction d'avoir à signaler ce fait très encourageant et qui promet tant pour l'avenir.

GRÉGORIEN.

### Troisième Centenaire De l'Établissement de la Foi au Canada

Malgré les multiples soucis de l'heure présente, les catholiques du Canada veulent, comme il convient, mettre au premier rang des manifestations de leur foi et de leur patriotisme les fêtes de l'action de grâces en cette année 1915.

Dans ce but les souscriptions continuent d'arriver tant de la part du clergé que des communautés religieuses et des citoyens fiers de leur foi.

Nous laissons aujourd'hui la parole aux communautés religieuses.

Les Sœurs de la Providence, à Saint-Casimir (Co. Portneuf), vous prient d'agréer leur modeste contribution en faveur du Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi sur le sol canadien. Nous formons des vœux afin que ces fêtes, à la fois religieuses et patriotiques, aient tout le succès désirable.

La Mère Supérieure du Précieux Sang, de Nicolet, prie Monsieur le Secrétaire Général du Comité du Monument de vouloir bien agréer l'hommage de l'humble denier dont elle a l'autorisation de disposer en faveur de l'œuvre vraiment religieuse et patriotique des fêtes du Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi au Canada. Avec toute sa Communauté elle supplie le Dieu des miséricordes d'écouter favorablement ce concert d'actions de grâces qui s'élèvera du pays entier en cette année jubilaire de 1915, lequel, nous en avons l'espoir, sera en même temps, un hommage soennel de gratitude envers les intrépides apôtres qui nous ont apporté le trésor inestimable de la sainte foi.

De Saint Hyscinthe, La Supérieure de l'Académie des Saints-Anges écrit à Monsieur le secrétaire-Général : Veuillez trouver ci-inclus un mandat-poste pour l'érection de votre glorieux monument.

Nous faisons mille vœux pour le succès d'une entreprise aussi noble, aussi sacrée. Dans une commune gratitude et une même admiration pour les bienfaits reçus du ciel, je me soucrie, Monsieur le Secrétaire-Général, votre humble etc.

La Supérieure des Sœurs de la Croix, St. François-du Lac, Co. Yamaska, écrit : Permettez à mon humble voix d'applaudir à votre heureuse initiative de commémorer d'une façon grandiose l'établissement de la foi dans notre cher Canada. Daigne le

Sacré-Cœur bénir et féconder votre travail et vous accorder la grâce d'un succès triomphant pour sa gloire...

C'est avec bonheur, écrit la Supérieure du Pensionnat du Bon-Pasteur, à St-Hubert, comté de Chambly, que nous vous faisons parvenir notre souscription pour le monument qui sera érigé aux fêtes jubilaires de 1915. Nous regrettons de ne pouvoir vous offrir que cette modique somme... Nous y suppléerons par nos hymnes d'actions de grâces pour tant de bienfaits accordés à notre pays. Veuillez agréer mes respectueux hommages et mes vœux pour le succès d'une si noble entreprise.

La Révérende Mère Supérieure du Couvent de Terrebonne écrit à Monsieur le Président... L'œuvre si noble et si sainte dont vous vous occupez, ne peut manquer de recevoir les encouragements de tous les Canadiens, et en particulier, le concours des communautés religieuses... Je ne puis donc que vous souhaiter le plein succès de l'entreprise religieuse et patriotique à laquelle vous vous dévouez.

## IL N'EST PLUS PERMIS D'ÊTRE NAIF

C'est ce qu'écrivait les *Cloches* de Saint-Boniface au sujet de l'attitude conciliante, ou mieux pusillanime du sénateur Poirier.

Les justes remarques qui suivent, de notre confrère de Saint-Boniface, s'adressent aussi à la *Patrie* et à ceux qui veulent désarmer les catholiques militants :

" Un seul — de race française — le sénateur Poirier a cru bon de conseiller la conciliation, les compromis honorables et une trêve pendant laquelle et à la faveur de laquelle les gouvernants de Toronto continueraient à traquer le français dans les écoles. Ce sénateur ne sait-il pas que les compromis se sont toujours faits sur notre dos? A-t-il oublié comment la conciliation de Sir Wilfrid Laurier, par exemple, a gâché notre question scolaire manitobaine en 1896 et celle du français et même des véritables écoles séparées dans les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905?

Combien, pour notre part, nous aimons mieux la nette et franche attitude du sénateur Landry, président du Sénat, déclarant fièrement à Montréal en décembre dernier qu'il est temps de décider si la *Confédération* a été pour nous un pacte ou un piège d'infamie.

Le sénateur Poirier, — et ceux qui comme lui travaillent à endormir l'opinion publique —, voudraient-ils nous dire quelle mesure de conciliation seraient prêts à consentir les soixante-trois députés orangistes de Toronto, dont le mot d'ordre est : *No French or we fire!* Le Grand Maître de l'Ontario ne vient-il pas de déclarer à Ottawa même, le 17 mars, qu'on lui a donné l'assurance que le règlement XVII ne sera pas modifié et n'a-t-il pas formulé l'espoir que bientôt les écoles bilingues seront entièrement abolies? Le Dr Edwards, député de Frontenac, n'a-t-il pas déclaré à cette

même célébration orangiste qu'il y a deux sortes de justice en ce pays, l'une pour les catholiques romains et l'autre pour les protestants? *There are two standards of justice in this country, one for Roman Catholics and one for Protestants*

Après la triste expérience des vingt-cinq dernières années, il n'est plus permis d'être naïf au point de croire que la conciliation est possible avec la gente orangiste. Ceux qui se permettent d'accuser de manque de sincérité les valeureux soldats qui refusent de souscrire à une trêve illusoire méritent qu'on leur renvoie l'accusation."

## Le Roi Georges Vs. L'ALCOOL

Les dépêches de Londres donnent à la presse le texte d'une belle lettre du secrétaire du Roi relative aux dangers et aux méfaits de la boisson en Angleterre.

Le Roi Georges, dit la dépêche, vient de joindre son appel à celui des propriétaires de navires et, dans certains cas, aux ouvriers eux-mêmes, en faveur de l'adoption de mesures rigoureuses pour faire cesser l'abus de la boisson qui est considéré comme la plus grande cause du retard apporté à la fabrication des munitions de guerre.

Dans une lettre au Chancelier de l'Échiquier, Sa Majesté se déclare prête à donner l'exemple, s'il est nécessaire, en ordonnant la prohibition complète à la cour. La lettre du Roi signée par son secrétaire particulier, Lord Stamfordham, se lit comme suit :

" Cher Chancelier de l'Échiquier,

Le Roi vous remercie de lui avoir fait parvenir si rapidement, un rapport complet de votre conférence avec la délégation des industriels.

Sa Majesté l'a lu à la fois avec un vif intérêt et le plus grand chagrin et croit qu'il importe de prendre des mesures énergiques pour faire face avec succès à la situation grave qui existe dans les fabriques de munitions de guerre.

Nous avons devant nous les déclarations non seulement des industriels mais aussi de l'Amirauté et du Bureau de la Guerre, qui sont responsables des munitions de guerre et du transport des troupes, des vivres et des munitions. De leurs déclarations se dégage la conclusion qu'à la boisson est due incontestablement dans une large mesure notre incapacité de produire une quantité suffisante de munitions de guerre pour répondre aux besoins de l'armée en campagne et qu'il y a eu des retards sérieux dans l'envoi des munitions à nos troupes à la ligne de feu.

La continuation d'un pareil état de choses conduira inévitablement au prolongement des horreurs et du fardeau de cette horrible guerre.

Je suis chargé d'ajouter que, si l'on croit la chose sage, le Roi est prêt à donner lui-même l'exemple en abandonnant et en faisant abandonner à sa cour l'usage de la boisson, afin que, en autant que Sa Majesté est concer-

née, toutes les classes de la société soient d'accord sur cette question.

Lord STAMFORDHAM,

Secrétaire particulier du Roi."

A l'appel et à l'exemple du roi, lord Kitchener s'est empressé de prohiber l'usage des boissons alcooliques dans sa maison.

C'est la guerre à l'alcool qui commence en Angleterre.

## Une Œuvre Sociale Féminine

On connaît déjà la récente *Association professionnelle des Employées de Manufacture* affiliée à la *Fédération Nationale St-Jean-Baptiste* et à l'*Ecole Sociale Populaire*; Association animée du meilleur esprit catholique et, dès lors solennellement approuvée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Mais il semble qu'on n'ait pas encore prêté assez d'attention aux séances qui ont eu lieu (et avec conférences gratuites) dans les diverses sections de cette œuvre populaire et sociale.

Ainsi, dimanche soir, à l'Ecole Meilleur, la section de St-Eusèbe tenait sa réunion mensuelle. Et, sur l'invitation de M. le vicaire Berthiaume, aviseur spirituel de la section, un prêtre français, actuellement au presbytère de St-Denis, nous donnait une longue conférence, ou plutôt, une intéressante causerie sur un sujet capital *La famille*. Pour cela faire M. l'abbé Meindre s'était inspiré, nous a-t-il dit, des "Tracts de l'Action Populaire" 1075 rue Rachel; de l'*Évangile du Pauvre*, par Mgr Bannard, ancien recteur de la Faculté de Lille et des œuvres de Mgr Gibier, évêque de Versailles, sur la Famille.

Aussi bien, pour employer l'expression de Bossuet touchant la Sainte Famille de Nazareth, on "se fâçait d'admiration" devant le tableau vivant du vrai foyer chrétien. Ce foyer constitue comme une reproduction en miniature des communautés religieuses qui, avec des riens, opèrent des merveilles. Et, cela, grâce surtout à la maîtresse de maison qui prend conscience de sa mission religieuse, morale, professionnelle, économique et par conséquent sociale. En effet, comme l'a fait constater, entre temps, M. le conférencier, la question sociale se réduit à la question religieuse et morale. C'est l'expression du grand écrivain Brunetière qui a fini par proclamer "la Banqueroute de la Science." En particulier pour le sujet en question, la famille, savoir si le divin Fondateur et Restaurateur de la Famille (qui alimente sans cesse la société) ne sera pas la "Pierre angulaire" et le véritable ornement de tout l'édifice social.

La présidente de l'Association, Mlle Maria Auclair, était à son poste d'honneur et de dévouement. Après avoir remercié M. l'abbé Meindre et félicité le nombreux auditoire, elle fournit aux intéressés divers renseignements pratiques sur la *Goutte de lait*, l'Ecole ménagère, etc, et présenta une digne élève de Mme Saint-Jean qui nous a

debité avec distinction une charmante poésie de circonstance.

X.

## UN DEFENSEUR DE L'ORANGISME

Après les attaques inqualifiables toutes récentes contre notre langue et notre clergé, faites en Loges et au nom de la Loge par des orangistes fanatiques, qui aurait pu croire qu'il se trouverait parmi nous un homme capable de défendre en plein Sénat cette secte condamnée par l'Eglise.

Ce qui confirme malheureusement ce scandale c'est que la feuille émanée s'empresse d'applaudir.

Cela s'explique. L'ineffable apologiste de l'orangisme a soutenu en effet que "les pelés, les galeux d'où venait tout le mal" dans cette affaire du bilinguisme ne sont, pas les fanatiques des Loges, mais la presse castor, les catholiques militants.

Ce serait l'agneau, ou encore les castors qui auraient attaqué les loups; nos amis les orangistes "comme dit notre sénateur.

Voyons, faut-il avoir le cœur solide pour donner l'accolade à ces jaunes qui hier encore qualifiaient la langue française de jargon horrible et dégoûtant et ne cessent de vomir l'injure contre le clergé, le Pape et l'Eglise.

Et, sénateur, si ces attaques ne sont que le fait de quelques cerveaux brûlés par le fanatisme, "vos amis les orangistes" ont-ils souvent protesté officiellement contre des insultes inqualifiables et innombrables qui sortent des Loges comme d'une bouche d'égoût.

Combien il faut plaindre les mères qui ont de tels fils!

JUSTIN.

## L'Industrie de l'Erable

Le Canada retire de l'érable un revenu supérieur au chiffre de vente des fruits, du mouton, et égal à celui de l'aviculture et de la crème. La province de Québec produit 64 pour cent du chiffre total de la production de sirop et de sucre d'érable. Or, notre production globale, qui s'était élevée à 225 millions de livres en 1890 a baissé à 196 millions au dernier recensement, à cause de la concurrence que lui font les fabricants de produits similaires, qui se servent abusivement du mot "érable" en anglais et en français. Pour protéger cette branche importante de notre commerce intérieur, on suggère que la loi oblige le producteur honnête à indiquer son nom, son adresse et sa garantie de la pureté du produit mis en vente.

*Le Semeur*. Sommaire, avril 1915 : Lexique de journal et logique d'histoire, Henri Deschênes; Autour de notre système scolaire, L. Leau; Vers la paix par la liberté, La Rédaction; La fin d'une légende, Jean-Louis Hévey; Les défauts de notre agriculture en 1850, Edmond Lebrun; Un conseil régional à Québec; Notes et commentaires; Bibliographie.

## POURQUOI ?

On se plaît à dire que notre système de banque est parfait. L'est-il plus que celui de l'Angleterre ? Le prétendre serait ridicule.

Or, des hommes d'une valeur incontestée, prouvent que les grandes institutions financières anglaises ne répondent pas à tous les besoins économiques.

Lisez attentivement ces lignes de W. Wolff ; on les croirait écrites pour le Canada.

" Si nos banques ordinaires nous suffisent, écrit-il, qu'est-ce donc qui alimente nos bureaux de prêt sur gages et ceux de nos usuriers ? Qu'est-ce qui a provoqué la création de nos associations recueillant la petite épargne, de nos sociétés de prêt, de nos groupements d'aide réciproque et de nos sociétés du service civil ?

Qu'est-ce donc qui a amené un si grand nombre de nos sociétés amicales à se prévaloir du droit qui leur est conféré de faire des avances à leurs membres ?

Qui a incité les Irlandais à organiser leurs Bureaux de Prêts, qui, avec leur mécanisme rudimentaire n'en font pas moins un bien appréciable ?

Nous avons ici la preuve d'un besoin, et des efforts faits pour lui donner satisfaction ; et cette preuve ressort de l'existence même de ces institutions embryonnaires qui y pourvoient d'une façon plus ou moins efficace..... "

Est-ce que ce n'est pas un peu beau coup ce que nous avons ici ? Chacune de nos paroisses—ou presque—a son usurier plus ou moins masqué, son courtier qui reçoit l'argent de ses coparoisiens en leur payant six ou sept pour cent. Cet argent, croyez-vous que le dit courtier le recueille pour avoir le plaisir de le regarder ?... Ne croyez-vous pas plutôt qu'il le prête en se taillant de larges bénéfices dans la bourse des malheureux emprunteurs qui paient du 12 %, du 20 % ou du 50 % ?... Que font donc nos agences et succursales rurales pour empêcher cette honteuse exploitation des classes laborieuses par ces usuriers ?

Et que dire de nos trop fameuses sociétés de prêts !

Chaque district à la sienne. C'est un corps anonyme, un corps sans cœur qui exploite légalement toute une contrée. Parmi elles, il en est qui tuent, ou mieux qui étouffent la colonisation, il en est qui pressurent le peuple.

Que font donc nos grandes institutions financières pour arrêter cette ruine de nos colons et de nos cultivateurs qui dure depuis si longtemps ?

Ce n'est pas là leur but, nous dirait-on !

D'accord ! Depuis des années, nous le répétons. Alors pourquoi prétendre que les agences de ces grandes institutions sont des panacées universelles pour nos paroisses ?

Pourquoi crier au meurtre toutes les fois que nous disons qu'il faut fonder des Caisses Populaires partout pour faire disparaître les usuriers et les prêteurs sans vergogne qui vivent des ruines accumulées autour d'eux ? Pourquoi ? je vous le demande.

En Angleterre, certaines sociétés organisées vers 1840 prirent le beau nom de Sociétés de prêt des amis du Travail. Depuis, leurs exactions leur ont valu le surnom peu enviable de Sociétés de prêt des ennemis du Travail. Certaines sociétés de prêts au Canada, et certains courtiers méritent aussi le nom d'ennemis des travailleurs, des colons, des agriculteurs ?

Quant à nos institutions financières elles rendent des services énormes à notre industrie, à nos hommes d'affaires. Pourquoi s'acharne-t-on à les sortir de leur rôle et les rendre ainsi odieuses au peuple ? Tout le monde admet que si elles peuvent recevoir les épargnes du peuple, elles ne peuvent les lui prêter. Et le peuple a besoin d'un crédit productif tout autant qu'il a besoin d'épargner. Et c'est pour répondre à ce besoin qu'il faut fonder une œuvre populaire, une Caisse qui soit capable de le lui offrir, ce crédit.

Ainsi notre province se trouvera dotée d'une organisation économique complète.

Le peuple, comme les classes riches, aura ses institutions financières.

Il est étrange que dans un temps et dans un pays où l'on ne jure que par la démocratie on n'ait pas encore compris ce besoin juste et réel du peuple.

J. P. LEFRANC.

## Projet d'étranglement

La difficulté scolaire des écoles bilingues d'Ontario vient d'entrer dans une phase nouvelle par la mesure extraordinaire d'étranglement que le gouvernement Hearst vient de faire voter pour enlever aux parents le pouvoir de diriger leurs écoles pour le confier à une commission quelconque.

Le Droit écrit au sujet du nouveau truc du Dr Pyne :

" M. Hearst et ses confrères dans le ministère, avaient à exécuter les ordres des loges, comme pour eux les loges et les Irlandais séparatistes comptent plus de votes que les Canadiens français, ces derniers ont été sacrifiés en dépit de la justice de leur cause.

Le chef de l'opposition a voulu lui aussi sauver des votes en abandonnant les Canadiens français à leur sort ; il s'est souvenu des menaces du Globe quand à Sudbury, en juin 1914, il avait osé faire une déclaration quel que peu en faveur des écoles bilingues.

La situation est plus embrouillée qu'elle ne l'était ; les illusions d'un règlement à l'amiable que l'on nous donnait de temps à autre sont dissipées et voilà tout. Nous n'avons rien perdu, pour la bonne raison que nous n'avions rien à perdre. Le règlement XVII nous a enlevé les libertés dont nous jouissions depuis avant la Confédération ; nous avons refusé de nous soumettre ; on veut nous y forcer, on semble faire un effort suprême pour nous empêcher de porter notre cause au Conseil privé ; voilà pourquoi on n'a pas reculé devant un nouveau crime politique. Ce qui nous reste à faire c'est de continuer la lutte en modifiant nos tactiques selon les circonstances nouvelles qui nous sont

faites, nous rappelant toujours que le droit et la justice ne meurent pas. "

## L'Exposition Panama-Pacifique

### La Prière d'ouverture

Lors de l'ouverture officielle de l'Exposition Internationale Panama Pacifique, Sa Grandeur Mgr Edward-J. Hanna, évêque de Titopolis et administrateur de l'archidiocèse de San-Francisco, a récité au nom des milliers de visiteurs la prière d'ouverture suivante que le Monitor de San-Francisco a publiée.

Nous en empruntons la traduction à l'Action Sociale :

" O Dieu de nos pères, qui avez tout pouvoir sur l'existence des hommes, entre les mains de qui reposent les destinées du monde, daignez abaisser des regards de tendre bonté sur Vos enfants réunis ici en Votre nom. Ils sont venus de contrées lointaines pour célébrer une des œuvres les plus remarquables que l'homme ait accomplie dans le cours des siècles.

" Faites que nous, Vos enfants, nous comprenions que Vous êtes la source de toute lumière et de toute inspiration ; faites-nous comprendre que seulement avec Votre secours, de si grandes choses se réalisent. Donnez-nous, au milieu de notre prospérité matérielle, d'être reconnaissants envers Vous, qui nous avez accordé tous ces biens ; au sein de notre puissance, faites-nous souvenir que Vous seul êtes le fort par excellence et le tout puissant ; que parmi l'abondance de nos richesses nous cherchions avant tout le royaume des cieux.

" Que l'humilité triomphe de l'ambition et de l'orgueil effrénés, que l'amour l'emporte sur la haine et l'envie ; puisse la douceur posséder vraiment notre patrie, que l'abnégation, que le dévouement étouffe l'égoïsme et que l'attachement aux biens éphémères de ce monde ne remplisse ni nos esprits ni nos cœurs !

" A la cité de Saint-François, assise comme sur un trône incomparablement beau auprès de cette mer d'Occident, accordez la faveur de pouvoir offrir une hospitalité toujours accueillante, bénissez-la en lui donnant un idéal toujours mieux compris de la vraie grandeur, une foi et une espérance qui ne faiblissent jamais.

" A notre glorieuse Californie envoyez des moissons magnifiques, une surabondance des biens spirituels et une génération vaillante de citoyens bénis dans le savoir et sanctifiés dans l'observance de Votre loi.

" A notre heureuse patrie, qui s'étend d'une mer à l'autre, donnez la force, l'unité et cette paix que le monde ne saurait lui assurer.

" Faites-nous voir que la puissante cité divine ne se dresse, sublime à travers les âges, seulement parce qu'elle est fondée sur la justice et la vérité, enfin, gratifiez toutes les nations ici représentées d'une juste conception des intérêts supérieurs de la vie humaine, de ces intérêts qui aident l'avènement du vrai progrès, de la véritable fraternité, de l'union qui dure, de l'amour

fidèle, et qui contribuent également à accomplir les grandes œuvres ici-bas et à procurer la gloire éternelle de Dieu. Ainsi soit-il. "

## A QUAND LEUR TOUR ?

Plusieurs cours des Forestiers Catholiques, société irlandaise ont souscrit au fonds de secours pour nos compatriotes d'Ontario.

Presque toutes nos sociétés de secours mutuels et autres ont envoyé leur souscription pour soutenir les nôtres dans la lutte qu'ils font en faveur de la langue française.

Seuls, les Chevaliers de Colomb ne donnent pas de leurs nouvelles.

Peut-être préparent-ils en secret, une collecte substantielle qui sera le bouquet du magnifique travail de notre jeunesse catholique.

Quoiqu'il en soit, les yeux d'un grand nombre sont fixés sur eux.

Leur situation est assez délicate. S'ils souscrivent, ils dissiperont ainsi bien des soupçons ; au contraire s'ils restent indifférents à la lutte qui se livre dans Ontario autour de la langue française, on pourrait, avec assez de raison, croire fondés les propos qui se chuchotent dans le public que certaines cours irlandaises des K of C, travaillent du côté des assimilateurs, et donnent leur appui et leur concours aux ennemis des écoles bilingues, avec l'approbation au moins tacite des hautes sphères de l'Ordre.

Plusieurs chevaliers désirent tout comme les simples profanes tirer l'affaire au clair.

L'occasion est des plus propices.

Les nôtres se sont montrés généreux envers l'Université de Washington, c'est le temps de les payer de retour.

Encore une fois tous les yeux sont tournés du côté des Chevaliers de Colomb.

C'est une Société riche qui vit dans l'abondance et le luxe ; son don ne pourra être que royal.

CANADIEN.

## Le gin détroné

Pendant longtemps la boisson a causé d'innombrables ruines physiques, économiques et morales dans le Témiscamingue. Le gin et le whiskey ont été là-bas les grands ennemis de l'agriculture et de la colonisation.

A la suite d'une vigoureuse et énergique campagne de la Ligue du Sacré-Cœur secondée par tous les honnêtes gens, le Conseil du comté de Témiscamingue a voté la prohibition.

C'est là un triomphe incomparable.

Le gin est enfin détroné de cette vaste et riche région agricole dont l'avenir était déjà gravement compromis par les exploités de l'alcoolisme et de l'ivrognerie.

C'est la prospérité qui va maintenant régner sur cette belle contrée.

Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

## L'Eugénisme et l'Eglise

Un journal franco-américain publie une élucubration quelconque à l'adresse de la *Vérité* qui ne s'est guère montrée enthousiaste de la nouvelle loi décrétant la mise en vigueur du mariage eugénique dans le Vermont.

D'après le confrère, l'eugénisme est une pratique qui n'a rien de païen ni de matérialiste, au contraire, elle est essentiellement chrétienne.

Il nous sera bien permis d'avoir des doutes et de croire que le confrère se trompe grossièrement.

Comment se fait-il si l'eugénisme est d'origine chrétienne, s'il est dans l'esprit de l'Eglise, que ce soient des matérialistes, des impies, des sectaires et des franc-maçons qui patronisent cette réforme, et que ce sont des gouvernements qui n'ont aucune croyance, qui l'appliquent ?

Non, l'eugénisme n'est pas chrétien autrement c'est l'Eglise qui l'aurait enseigné et non les Loges.

Et puis est-il un catholique qui ignore que l'Eglise a depuis longtemps une législation sage, complète, sur le mariage ?

Si l'eugénisme, comme l'entendent nos sectaires qui le préconisent, avait été jugé une mesure nécessaire et utile, le pape et les législateurs ecclésiastiques l'auraient sûrement imposé aux chrétiens et les Etats athées n'auraient pas ainsi devancé l'Eglise sur ce terrain.

L'eugénisme moderne n'est pas plus chrétien que le divorce.

Que les hommes suivent plus fidèlement les lois chrétiennes, ecclésiastiques et divines, qu'ils se soumettent simplement à toutes les règles disciplinaires de l'Eglise et aux empêchements qu'elle a décrétés, et cela suffit.

L'eugénisme est une horreur qui ne peut prendre racine que chez les peuples déchristianisés.

La source du mal que prétendent guérir les eugénistes est d'origine morale (il faudrait dire, ainsi qu'ils le prétendent, immorale) plutôt que physique et hygiénique.

C'est là leur erreur.

Aussi, la faillite de leur odieux système est certaine.

JULES ROMAIN

## HONTE A EUX

L'Action Sociale raconte ce qui suit :

"Est-ce vrai, maman, demande un brave petit garçon, qu'il y a une sorte de *Gin* qui donne du bonheur ? Celui que papa boit nous rend si malheureux !"

"Non, mon fils, répond la mère, ce que tu as lu est faux. Ces annonceurs de boisson sont des méchants qui trompent le public en mettant des croix sur des flacons ! Ils devraient y dessiner plutôt des têtes de mort, comme on fait pour les bouteilles de poison !"

Oui, honte à eux ! Honte aux journaux qui colportent les mensonges des vendeurs de gin, de whiskey et de bière !

## EN PASSANT

La "Menace" Il y a quelques mois, raconte la *Liberté*, le maître général des postes, sur la recommandation de son sous-ministre, un protestant, refusait la circulation postale à la *Menace*, feuille protestante du Sud des Etats-Unis.

L'abbé Roosman de Joplin, Missouri, vient de faire condamner ce journal à lui payer \$1,500 de dommages pour un article libelleux attaquant son caractère de prêtre respectable. Et voilà maintenant que le gouvernement américain entre en danse. Et il débute tout modestement par l'arrestation des trois principaux rédacteurs de la *Menace* Ils sont tout bonnement accusés d'avoir violé les lois postales américaines.

L'édition américaine de la *Menace* touche évidemment à sa fin. De plus longs jours ne paraissent pas attendre l'édition canadienne, publiée à Toronto, la ville de toutes les licences. Le maître général des postes, en réponse à un député, a déclaré ces jours derniers qu'il allait faire une enquête pour établir si vraiment la *Menace*, édition canadienne, est retournée au genre calomnieux et ignoble qu'elle avait adopté au début. S'il en est ainsi, elle cessera de vivre.

C'est donc un arrêt de mort, car de fait la *Menace* est coupable de ce dont on l'accuse.

—o—

Révélation au sujet de la guerre Le capitaine du *Kronprinzessin-Cecilie*, paquebot qui revint à toute vapeur se réfugier sur les côtes du Maine au commencement, a expliqué hier à la cour de Boston pourquoi il se trouva obligé de revenir précipitamment aux Etats-Unis.

Il y a deux ans, il reçut de son prédécesseur dans la cabine affectée au capitaine, un pli cacheté qui ne devait être ouvert que lorsqu'il recevrait un message signé *Siegfried* et qui devait annoncer que quelqu'un était malade.

Le 31 juillet, à dix heures du soir comme il approchait des côtes d'Europe, il reçut T. S. E. un message signé *Siegfried*, annonçant que Eberhard était malade. En ouvrant le pli cacheté il trouva un code pour déchiffrer le message. Après avoir fait la traduction il lut :

"Guerre a été déclarée avec l'Angleterre, France et Russie. Faites demi-tour."

Cette déposition montre que depuis deux ans au moins les officiers, commandant les paquebots des compagnies allemandes, qui ont des relations confidentielles avec le gouvernement allemand, prévoient tellement la guerre qu'elles avaient établi des moyens perfectionnés pour avertir leurs capitaines en haute mer.

Il est bon de remarquer que l'Allemagne n'a déclaré la guerre à la Russie que dans la soirée du 1er août ; à la France, dans l'après-midi du 3 août seulement, tandis que l'ultimatum anglais à l'Allemagne lui enjoignant de se retirer de Belgique n'a été transmis à Berlin que le 4 août. "Siegfried" avait donc pour

but d'indiquer exactement à l'avance ce qui allait se produire.

Nous savons maintenant que les capitaines des compagnies de navigation allemandes étaient informés quatre jours avant tout le monde que l'Angleterre, la France et la Russie participeraient à la guerre.

—o—

Journal peu recommandable L'Action Sociale le fait écho comme suit à la mise en garde suivante :

"L'Indépendance belge, organe anticatholique, qui se publie actuellement à Londres" lionne-nous dans *La Vérité*, sous la plume d'un journaliste catholique possédant à fond les choses de la Belgique sa patrie, où il a dépené trente années de sa vie dans le journalisme militant au service de l'Eglise.

Connaissant bien nous-mêmes ce caractère peu recommandable de l'Indépendance belge, pour les milieux catholiques, nous avons été très fâcheusement impressionnés en voyant la *Presse*, de Montréal, laisser son correspondant de Londres (Clément ? plus ou moins) prôner chaleureusement, comme une bonne œuvre à faire par les Canadiens français, la souscription d'abonnements à cette feuille rien moins qu'édifiante, l'Indépendance belge... Bon médium de renseignements sur les affaires de Belgique, affirmait on dans la *Presse*. Il y a mieux et plus sûr, pour des lecteurs catholiques : l'excellent *Bien Public*, de Gand, par exemple.

Quand donc nos gazettes à sensations, qui prétendent servir l'Eglise aussi bien, sinon mieux, que quiconque, sauront-elles éviter de méconnaître ainsi les intérêts du catholicisme, par inconscience ou autrement ?

## Aux taxeurs d'églises

Le R. P. Gonthier, O. P., donne dans le *Rosaire aux taxeurs* des biens religieux et à leurs partisans une bonne leçon de sens chrétien solidement appuyée sur le droit canonique et le droit public de l'Eglise.

Voici un passage à souligner :

"Que diriez-vous d'un législateur qui s'aviserait de taxer au bénéfice d'une municipalité le Palais Législatif, le Palais de Justice, l'Hôtel des Postes, l'Hôtel de Ville, et toutes les propriétés communes au public, parcs, terrasses, musées ? La loi fût-elle votée par les deux Chambres, vous semblerait-elle sensée ? Un enfant devinerait que ce conseil de Ville assez avisé pour imposer ces taxes parfaitement légales d'ailleurs, en serait quitte pour payer à même ses propres revenus, c'est-à-dire à même les taxes imposées aux particuliers, exactement le montant des sommes qu'il percevrait ainsi des propriétés communes.

C'est l'opération intelligente que font les taxeurs d'églises. Dans un pays comme le nôtre surtout, l'église est le bien de tout le monde, s'il y en a qu'une, et s'il y en a plusieurs, collectivement elles sont le bien de tous les citoyens. Tout ce qu'on leur impose, c'est à tout le monde qu'on l'impose ; car tout ce qu'on prend sur

le revenu, tous les citoyens le leur devront rendre, puisque tous leur revenu est fait des dons des citoyens.

Taxer les églises d'une taxe ordinaire ou extraordinaire, ce n'est pas le moyen de rendre moins lourdes les taxes des particuliers. c'est au contraire leur imposer double taxe, celle de leurs propriétés personnelles et en plus la part proportionnelle qu'ils auront à payer dans la taxe de leurs églises. Taxer une église paroissiale pour dégrever les paroissiens et taxer les églises d'une ville pour dégrever les citoyens du point de vue économique, c'est une stupidité—Du point de vue religieux c'est descendre au dessous des païens, qui eux n'ont jamais taxé leurs temples et leurs dieux.

## Cette fraternité

L'America, la savante revue des Pères Jésuites de New-York administre quelques bons coups de trique à un orateur K. of C. de Wilmington qui a eu l'audace de faire l'éloge public de la franc-maçonnerie, de l'Ordre des *Odd Fellows*, des *Chevaliers de Pythias* et autres sociétés nommément condamnées par l'Eglise.

Ce Chevalier a poussé l'effronterie et la témérité jusqu'à déclarer que ces sociétés étaient basées sur de bons principes.

A-t-on jamais entendu paroles plus scandaleuses dans la bouche d'un catholique ?

Et les condamnations portées par les papes contre ces sociétés ennemies de l'Eglise, qu'en fait donc notre chevalier ?

Ce n'est pas la première fois que nous signalons l'étrange fraternité qui règne en certains milieux entre K. of C. et frères Trois Points.

Et que font les Suprêmes Grands Chefs du grand Ordre Catholique ? Leurs protestations contre de pareils scandales ne viennent pas jusqu'à nous.

Jean BOURGET

## PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

La *Tempérance*, Sommaire, Avril 1915 : Lisez Mesdames ; L'instruction pour la femme ; La lutte antialcoolique ; C'est triste... tout de même ; Honte aux annonceurs d'alcool ; Une lettre ; C'est papa ; Il faut mouiller ça Vas-y ; Ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas ; Nos ennemis les esclaves du luxe ; Cruelle enfant ; Devoirs de la ménagère ; Chronique de la Croisade ; Au fil de l'eau ; Bibliographie.

—o—

Nous prions tous les retardataires de bien vouloir se mettre en règle avec l'administration.

## La Prétendue Rébellion de 1869-70

### A LA RIVIERE ROUGE

Nous lisons dans les *Cloches de Saint-Boniface* :

La plupart des auteurs anglais, qui ont écrit sur les événements de 1869-70, à la rivière Rouge, ont qualifié de rébellion ce qui, en réalité, n'était qu'un soulèvement légitime. L'automne dernier un écrivain français, Maurice Lewandowski, publia dans le *Correspondant* de Paris un article intitulé : "Un Écossais fondateur d'Empire Lord Strathcona et l'Ouest canadien." Comme il s'était inspiré du livre de Beckless Wilson sur Strathcona, l'article fourmillait de faussetés au sujet du rôle de Donald Smith à la rivière Rouge en 1870 et le mot rébellion revenait constamment sous sa plume. L'attention de la *Société Historique de Saint-Boniface* ayant été attirée sur cet article, elle adressa au *Correspondant* la rectification suivante qu'il a insérée dans son numéro du 10 février.

Le nom de Lord Strathcona a été attaché à d'importantes entreprises financières et je souscris de bon cœur aux éloges qui lui sont décernés, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1914, pour le développement qu'il a donné à l'Ouest canadien par sa clairvoyance prophétique de l'avenir du Canada. Il importe, néanmoins, à mon avis, de considérer à un autre point de vue les faits qu'on appelle, dans ce travail, la rébellion de la rivière Rouge.

Tout d'abord, il faut remarquer que le gouvernement provisoire de Louis Riel était tout à fait légitime.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, —compagnie commerciale qui gouvernait le pays d'une manière paternelle,—à la suite d'un marché avec le gouvernement du Canada, avait rétrocédé ses droits à la Couronne d'Angleterre. Le transfert de l'Ouest au Canada, d'après cet arrangement, devait se faire le 1er décembre 1869. Le Canada n'avait alors pas plus de droits sur l'Ouest qu'il n'en possède aujourd'hui sur l'île de Terre-Neuve. Le gouverneur McDougall, délégué par lui pour succéder au gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avait donc une mission prématurée : ce dont il fut averti, par ceux mêmes qui l'avaient envoyé, dans un avis du 19 novembre 1869 lui notifiant qu'il ne pouvait "revendiquer aucune autorité dans le Territoire de la Baie d'Hudson, ou l'affirmer, avant que la proclamation de la Reine annexant le pays au Canada" lui fût parvenue. Depuis son départ, le gouvernement canadien avait appris la résistance des habitants au transfert et l'avait ajourné jusqu'à ce qu'un arrangement pût être conclu avec eux.

Pour annexer cette partie du pays au Canada, il fallait, en effet, que l'Angleterre la lui cédât en bonne et due forme. Les habitants, qui étaient alors au nombre de 11,500, partie de descendance française ou métisse, partie d'origine anglaise, n'étaient pas, à

quelques exceptions près, opposés à entrer dans la Confédération canadienne, mais ils voulaient réserver leurs droits d'hommes libres et de premiers occupants et prétendaient que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas le droit de les vendre comme du bétail. Ce qui fut reconnu parfaitement légitime par le gouvernement de Londres. Et, de fait, la Reine n'acquiesça à cette annexion qu'après que le gouvernement en fut venu à une entente régulière avec les représentants de la population de l'Ouest. Sa Majesté ne proclama le transfert de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest au Dominion du Canada que le 15 juillet 1870.

Dans l'intervalle, le pays de la rivière Rouge se trouva sans gouvernement. La Compagnie de la Baie d'Hudson, McTavish, avait même conjuré Riel et ses partisans de former un gouvernement. D'ailleurs, une société qui se trouve sans pouvoir établi a le droit de se protéger et de ne pas tomber dans le chaos. Pendant l'inter-règne, du 1er décembre 1869 au 15 juillet 1870, la seule autorité reconnue à la rivière Rouge fut le gouvernement provisoire. Ce gouvernement de nécessité devient, d'après Blackstone, le père du droit anglais, un gouvernement de jure. Lorsque Donald Smith, nommé commissaire spécial du gouvernement canadien, arriva au Fort Garry, Riel était président d'un gouvernement légitime et ceux qui battaient en brèche son autorité étaient des rebelles.

A qui et à quoi Riel aurait-il été rebelle ? L'autorité du gouvernement d'Assiniboia, de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du gouverneur McTavish avait disparu. Le pays relevait directement du ministre des colonies, qui délégua à Ottawa un représentant officiel pour s'assurer si les habitants de la rivière Rouge étaient satisfaits des conditions d'entrée dans la Confédération offertes par le Parlement canadien. Pendant ce temps Riel, loin de favoriser l'annexion aux États-Unis, refusa honneurs et richesses pour demeurer fidèles à la Couronne anglaise.

Le pays de la rivière Rouge fut bien agité en 1869 et 1870, mais les seuls auteurs de cette agitation étaient un groupe d'ambitieux venus de l'Ontario pour s'emparer des terres possédées paisiblement depuis nombre d'années par des Métis français. Ils s'efforcèrent d'attiser des guerres de races et de saper l'autorité paternelle du Conseil d'Assiniboia, afin de pêcher en eau trouble et de se hisser au pouvoir sur les ruines du pouvoir établi. Les pauvres Métis souffrirent en silence les insultes les plus provocantes, mais lorsque des arpenteurs voulurent, sans la moindre autorité, s'emparer de leurs terres et les traiter comme des parias, ils prirent les armes pour se protéger et établirent le gouvernement provisoire.

Quant à la résistance au gouverneur McDougall, dont il est parlé, ce qui a été dit plus haut explique bien qu'il n'avait aucun titre à prendre les rênes du gouvernement de l'Ouest au moment où il tenta de s'en emparer. L'Ouest relevait directement de la Couronne britannique comme colonie

distincte et séparée du Canada. Avant le 15 juillet 1870, le Canada n'avait absolument aucune autorité à exercer à la rivière Rouge et le pseudo-gouverneur n'avait été nommé que pour être prêt à entrer en fonctions quand l'Ouest ferait partie de la Confédération.

Quant à la mission de Donald Smith durant cette période troublée elle n'aboutit pas à grand'chose. Riel, après avoir pris possession du pouvoir tombé des mains défaillantes de McTavish, en appela au peuple. Les établissements français élurent onze députés et les établissements anglais le même nombre. Ces députés signèrent le 16 novembre 1869 et adoptèrent une liste des droits qu'ils réclamaient et dont ils exigeaient la garantie comme condition de leur entrée dans la Confédération. Un gouvernement régulier nommé par cette chambre veillait aux intérêts du pays à l'arrivée de Donald Smith. Celui-ci fut traité avec courtoisie. Une grande assemblée fut convoquée pour l'entendre. Les 19 et 20 janvier 1870, il soumit à la population réunie les documents dont il était porteur. Quand tout fut terminé, Riel proposa, appuyé par Bannatyne, qu'un conseil de 40 membres choisis également parmi les établissements français et anglais prît en considération les offres présentées par le commissaire au nom du gouvernement canadien. Cette proposition fut acclamée.

A la Chambre des 24 députés fut ainsi substituée cette autre de 40 et la liste des droits, malgré quelques variantes, fut de nouveau adoptée le 3 février 1870 par cette nouvelle Chambre. De fait, la substance de cette liste des droits se retrouve dans l'acte constitutionnel du Manitoba. Sans doute Donald Smith fit ce qu'il put pour concilier les esprits et les amener à accepter l'entrée dans la Confédération. Il faut lui tenir compte de sa bonne volonté, mais il était un inconnu et n'avait pas d'emprise sur la population.

L'autorité la plus nettement reconnue, par sa bienfaisante influence à cette époque dans tout l'Ouest canadien, était celle de Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface. Aussi le gouvernement canadien fit-il des instances pour qu'il revînt immédiatement au pays, alors qu'il assistait au Concile du Vatican. N'écoulant que son amour ardent pour son pays et ses chers enfants de la rivière Rouge, il ne tarda pas à se rendre à cet appel. Riel le reçut avec honneur au siège du gouvernement.

Quand enfin le légitime gouverneur Archibald fut envoyé par le gouvernement canadien, Riel s'appretait à lui remettre lui-même le pouvoir qu'il avait exercé pendant les négociations. Mais comme il apprit qu'on en voulait à sa vie et que même le gouvernement de l'Ontario avait mis sa tête à prix, il dut s'enfuir aux États-Unis. Voilà pourquoi le colonel Wolseley ne trouva personne au Fort Garry lorsqu'il y entra avec un grand déploiement militaire. Il n'avait jamais été question d'établir une république canadienne dans l'Ouest. La meilleure preuve que ce n'était pas la pensée de Riel, et la meilleure preuve aussi de sa loyauté envers la Couronne

britannique, c'est que, revenu au pays malgré l'ostracisme dont il avait été l'objet, il se mit, dans l'automne de 1871, à la tête du mouvement métis pour repousser l'invasion féniennne, dirigée par son ancien collègue O'Donoghue. Le 7 octobre, il offrit par lettre les services de ses troupes au gouverneur Archibald. Après l'avoir remercié le lendemain de sa fidélité et de celle de ses gens, le gouverneur traversa la rivière expressément pour passer en revue, à Saint-Boniface, trois ou quatre cents hommes conduits par l'ex-résident du gouvernement provisoire. C'est ainsi que l'Ouest canadien fut conservé à la Couronne britannique. Le gouverneur Archibald lui-même le reconnaissait dans une déposition faite sous serment devant le Comité spécial de 1874, quand il faisait la déclaration suivante : "Si les Métis avaient agi différemment, je ne crois pas que la province serait maintenant en notre pouvoir."

En résumé, Riel organisa un gouvernement provisoire légitime et rallia à lui la population française et anglaise. Le passage de Donald Smith à la rivière Rouge ne fut qu'un incident qui n'eut aucune influence sérieuse sur les événements qui suivirent. Cela n'est pas dit pour diminuer les mérites de Lord Strathcona qui, par ailleurs, sont considérables, mais pour bien établir, dans les faits que j'ai résumés, le rôle exact et la véritable part de chacun.

J. H. PRUD'HOMME, ptre  
Secrétaire de la Société  
historique de Saint-Boniface.

## CORRIGEONS - NOUS

Listes d'expressions fautives suivies de l'expression correcte, publiée par le *Parler Français*.

Stock—Cravate (cravate à coulisse, cravate à boucle, cravate plastron, cravate écharpe, cravate lavallière pour faire le rond papillon, etc.).

Stock (de marchandises)—Assortiment, fonds.

Strappe (pour emballer)—Courroie.

Studs—Boutons (de manchettes, de faux col).

Stuff—Etoffe, drap.

Suit (vêtement)—Un complet.

Suit-case—Portemanteau, portehabits.

Sweater—Chandail, tricot.

Tablier de toile (pour hommes)—Serpillère, tablier.

Tatting (dentelle)—Frivolité.

Tête d'oreiller—Taie d'oreiller.

Tweed—Cheviote.

Underware, département des underwares—Bonneterie (qui comprend outre les bonnets de toute sorte, les bas, gilets, tricots, caleçons, etc.).

Valise, dans le sens de—Malle (de voyage).

Veste—Gilet. (La veste est un vêtement de dessus).

Le veston est un peu plus court que la veste.

Le gilet est, lo un vêtement court et sans manches, qui se porte sur la chemise et que nous appelons veste ; 2o une sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte sur la peau

et que nous appelons corps).  
Wash care—Trousse de toilette, nécessaire de toilette, trousse de voyage.  
Waterproof—Imperméable, caoutchouc.  
Wrapper—Peignoir.

## Le Prêtre-Soldat

S. G. Mgr J. M. Emond, auteur du *Prêtre-Soldat*, a reçu de S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, la belle lettre suivante :

Monseigneur,

Vous avez eu la bonté de m'adresser un exemplaire de votre belle lettre au clergé : *Le Prêtre-Soldat*. Je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements. Mais ce que je tiens à vous dire surtout, c'est combien je vous félicite de cette bonne action !

Nos journaux et nos revues, en entourant d'une auréole de gloire et d'héroïque abnégation, la figure du prêtre-soldat, tout animés de bonnes intentions qu'ils peuvent être, rendent un très mauvais service à la vérité, à la foi. Ils accoutument notre peuple à considérer comme chose toute naturelle pour le prêtre, comme chose glorieuse même, le métier de soldat. Rien pourtant n'est plus opposé à sa vocation, à sa mission, à son rôle d'ambassadeur du Christ et de représentant du Prince de la Paix !

En rendant un juste tribut d'admiration aux victimes forcées d'une loi injuste, vous rétablissez la vérité. Vous ne pouviez pas rendre de meilleur service à la cause sacrée de notre foi.

Je vous en remercie donc, Monseigneur, et je vous en félicite, demandant au Dieu de la paix de vous en bénir et de vous en récompenser.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec la plus haute considération, de Votre Grandeur le tout dévoué en N.-S.,

† A. X.,

Ev. de Saint-Hyacinthe.

## Statistiques Catholiques

### AUX ETATS-UNIS

D'après l'*Official Catholic Directory* : Aux Etats-Unis, la population catholique actuelle s'élève à 16,67,985, accusant une augmentation de 913,827 sur l'année précédente. Le nombre des prêtres est de 18,568 dont 4,864 religieux. Le chiffre total des édifices sacrés est de 14,651. Les Séminaires sont au nombre de 82, les collèges de garçons 230, les couvents de jeunes filles 680, les écoles paroissiales 5,403.

### EN ANGLETERRE.

Au commencement du dix-neuvième siècle, il n'y avait que 120,000 catholiques en Angleterre. A la fin du siècle ils étaient 1,865,000. Il y a sept ans, leur nombre s'élevait à 2,190,000; actuellement il y a en Angleterre 1,891,000 catholiques et 518,989 en Ecosse.

Dans tout l'Empire britannique les catholiques sont au nombre 13,225,234.

## LA LEÇON D'UN CHEF SAUVAGE

Dans la captivante brochure du R. P. Art. Joyal, O. M. I., *Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule*, on trouve dans un discours d'un chef sauvage à S. G. Mgr Latulippe un appel touchant au gouvernement de protéger les sauvages contre la rapacité de certains vendeurs d'alcool.

“ Monseigneur, disait ce chef, j'ai une grâce à te demander. Les “chats” nous amènent de bien bonnes choses, des provisions, des canots, des carabines, c'est vrai ; mais tu sais, ils nous en emportent aussi une bien mauvaise, la boisson. Eh bien ! veux-tu aller voir le Gouvernement pour lui dire de faire des lois encore plus sévères pour empêcher la vente des liqueurs fortes à nos enfants ? Je fais bien mon possible, moi, pour prévenir les désordres, mais tu sais, le mauvais esprit est si trompeur...”

Pauvre chef ! si tu savais que notre gouvernement paie des rentes aux buvetiers...

Mais courage ! L'influence des vendeurs d'alcool baisse énormément.

Enfin l'opinion publique force nos politiciens à lâcher leurs protégés.

## La dégradation du traître

Desclaux, condamné par le conseil de guerre en même temps que son amie, Mme Bechoff, et le soldat Vergès, pour avoir volé l'armée, subira la dégradation militaire dans la cour de l'Ecole militaire avant de commencer à purger sa peine de sept ans de réclusion.

C'est devant des troupes de toutes armes, parmi lesquelles se trouveront des anciens subordonnés de Desclaux qu'aura lieu la parade de dégradation.

Successivement, la croix de la Légion d'honneur, les autres décorations qu'il a reçues, les épaulettes et les boutons seront arrachés de la tenue du condamné, l'ami et le protégé de Caillaux.

Cette juste condamnation fait voir que l'ancien potentat Caillaux a perdu toute influence en France. La femme Caillaux a été la dernière à jouir de l'injustice des tribunaux politiques de la France maçonnique.

## Inscription pour salle de danse

Le carême est fini. C'est dire que la *dancing church* va se mettre résolument à l'œuvre.

A l'occasion de la nouvelle saison de valse de Pâques qui commence nous nous permettons de suggérer l'inscription suivante qui pourrait être affichée dans les salles de bal.

“ Un fou ne diffère d'un homme qui danse que parce que celui-ci reste moins longtemps dans sa folie. ”

Ce sont là les paroles d'Alphonse V, roi d'Aragon.

## Musique et chants défendus à L'Eglise

Mgr Henri Têtu ne manque pas l'occasion d'émailler de commentaires et remarques très opportunes et de grande actualité ses *Impressions musicales* d'autrefois.

Dans l'*Action Sociale* de samedi dernier relatant une fête musicale religieuse en 1880 il écrit :

A la grand'messe célébrée dans la basilique, on avait chanté la 12ème messe de Mozart et M. l'abbé Geo. Fraser dirigeait l'orchestre et le chœur. Au point de vue liturgique et du *Motu proprio* de Pie X, cette messe est l'une des plus mauvaises et des plus condamnées. Il y a des répétitions intolérables de mots, des *Amen* qui n'en finissent plus ; au *Sandus* tout un morceau d'orchestre—très joli—placé là, il semble, pour arrêter, interrompre la célébration du Saint-Sacrifice, et pour faire attendre le célébrant, forcé de céder sa place aux musiciens. Pendant des années, et tous les dimanches, cette messe était la seule chantée dans l'Eglise de Saint Patrice de Québec. Cela peut donner une idée de l'état des choses au point de vue de la musique religieuse, du mauvais goût et surtout de l'inertie qui régnaient alors. Aujourd'hui 17 mars 1915, fête de saint Patrice, le programme publié dans les journaux prouve que les femmes sont admises à faire leur partie, à chanter des soli, malgré la défense formelle du Souverain Pontife.

## EN PASSANT

La “ galèche ” du Kaiser Au commencement de septembre, dit le *Cri de Paris*, les habitants du Luxembourg virent entrer dans leur ville un magnifique carrosse.

C'était une voiture vraiment impériale par ses dimensions et sa richesse. Elle était vide. Les soldats allemands qui l'escortaient respectueusement dirent avec orgueil aux Luxembourgeois ébahis :

— C'est la galèche qui servira à notre kaiser pour faire son entrée à Paris.

On la remisa dans un beau garage. Dès lors, les bourgeois de Luxembourg vinrent quotidiennement à la porte de cette remise. Ils voulaient assister à la sortie du carrosse. Mais le véhicule restait sous son abri.

Et quand les Allemands, dans leur rage de mensonge, proclamaient partout que Paris était pris :

— Nenni, répondaient les Luxembourgeois, qui, au fond, les exècrent, nenni, le carrosse est toujours là !

Dernièrement, la superbe voiture fut enfin tirée du garage. Mais ce n'est pas du côté de Paris qu'on l'expédia. C'est à Berlin qu'on la renvoya. On ne prévoyait pas l'utilisation de la “ galèche ”.

Et les Luxembourgeois de sourire.

Une fête nationale Voici un événement que nous trouvons consigné dans la *Semaine reli-*

gieuse de Québec et sur lequel les agences à nouvelles judéo-maçonniques n'ont pas fait grand bruit :

Le 28 mars 1915 a été une date mémorable dans les annales de l'Espagne, car, en ce jour on a célébré le quatrième centenaire de la naissance de sainte Thérèse, la grande mystique réformatrice du Carmel, une des gloires de l'Espagne catholique et du monde des lettres.

Sur la demande du conseil des ministres le roi a déclaré fête nationale cet anniversaire.

Voici le texte de la proclamation royale.

“ Sur la proposition de mon Conseil des ministres,

Je décrète ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.—Est déclaré fête nationale le 28 mars de la présente année, jour du IVe centenaire de la naissance de la mystique, Doctoresse sainte Thérèse de Jésus.

Donné au Palais, le 11 janvier 1915.

ALPHONSE, roi.

Le président du Conseil des ministres,

EDOUARD DATO. ”

Et au moment où cela se passe en Espagne, le gouvernement français s'oppose à ce que la fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc soit déclarée fête nationale.

La Russie vers Le vaste Empire du Czar, nous rappelle le *Patriote* de l'Ouest, compte 13 millions de catholiques dont le plus grand nombre, 8 millions, habitent la Pologne.

En ces dernières années, il s'est fait un mouvement considérable de retour à la foi catholique romaine dans les classes les plus instruites de la société russe. C'est un mouvement comparable à celui d'Oxford, en Angleterre, au milieu du dernier siècle.

En Russie le philosophe Vladimir Soloveff a exercé une influence religieuse qui rappelle l'action de Newman sur ses contemporains. Des écrivains avertis croient que l'époque n'est pas éloignée où la majeure partie de la noblesse russe abandonnera les erreurs du schisme pour revenir à la pratique de la vraie foi catholique.

Le retour à la foi de deux grands peuples comme l'Angleterre et la Russie, n'est-ce pas ce qui doit faire l'objet des plus ardues prières de tous les catholiques ?

Gorets allemands De Bruxelles en Belgique on mande qu'un million de cochons allemands ont été envoyés à la population civile de Belgique pour qu'elle les loge.

Les cochons doivent être nourris et recevoir les soins des Belges, qui, sans distinction de classe, doivent accomplir ce service.

Un des habitants les plus riches de Bruxelles a été forcé de prendre douze porcs dans des conditions qu'il appelle “ pension réduite à la semaine ”.

Ses voisins les plus pauvres ont au moins un porc à nourrir par famille.

Depuis quelque temps des nouvelles

ont indiqué une disette de fourrages en Allemagne, tandis qu'en Belgique la quantité de fourrages est presque normale; de là l'importation des porcs.

Inutile d'ajouter que la vie des éleveurs belges répond de celle des porcs.

Voilà une façon très économique d'engraisser des lards en temps de guerre.

—o—

**A propos d'Eugénisme** Le correspondant américain du *Droit* écrit :

La doctrine bête de l'eugénisme vient de recevoir une sanction officielle dans l'état du Vermont où désormais il sera impossible de se marier sans obtenir au préalable un certificat de médecin garantissant la solidité de l'état physique des personnes contractantes.

Le peu de bien que cette mesure pourrait produire est annulé par le mauvais vouloir qui eubestera quand même. Est-ce que cette loi va empêcher un millionnaire qui a traîné sa jeunesse dans tous les bouges et dont le physique comme le moral est dans un état déplorable de choisir une jeune fille sans tache et de produire un certificat d'eugénisme que la complaisance d'un médecin lui accordera sur valeur à la banque.

De plus, est-ce bien l'état de santé qui fait le bonheur et surtout est-ce toujours la force physique incomparable qui produira les êtres les plus propres à propager la vie et surtout à former les esprits et les cœurs des enfants ?

Les législateurs du Vermont ont-ils prévu la nécessité de donner une compensation à ceux qu'ils auront ainsi empêché de fonder un foyer ? Prendront-ils les mesures nécessaires pour protéger la morale dans les cas où la loi aura prohibé l'union de deux personnes qui se sentent invinciblement attirées l'une vers l'autre ? Car, Dieu merci, dans la génération actuelle le mariage n'est pas uniquement le résultat de l'attraction mutuelle de deux sacs d'écus ; un grand nombre de personnes s'épousent encore parce que les cœurs sont attirés et ces unions bénies du ciel amènent souvent un raffermissement de santé que toutes les lois eugéniques du monde ne pourraient pas produire.

Les tatonnements de ces législateurs neutres sont ridicules et douloureux, car c'est une chose inouïe de voir jusqu'où la bêtise, humaine peut aller quand l'esprit est privé de la base solide des principes chrétiens que la religion catholique seule peut fournir à la société.

L'absence de ces principes laisse un vide que tout le monde reconnaît et constate et que l'on s'efforce de remplir par toutes sortes de chimères plus bêtes les unes que les autres, pour apporter des remèdes à des abus qu'une législation trop lâche a produits. Plutôt que de voter l'eugénisme, il vaudrait mieux abolir le divorce, alors les gens ne commenceraient pas à considérer le mariage comme un contrat à terme, ou comme un engagement que l'on rompt quand il n'est plus agréable, et la société en profiterait.

## L'éternelle première offense

Est-il vrai que certains Percepteurs "aux entrailles maternelles" pour les chers buvetiers, poursuivent les violeurs de la loi des licences les plus imprudents ou mieux les plus impudents pour la vingtième fois, peut-être, et cela toujours "comme première offense."

C'est la *Tempérance* qui dit cela.

Certes, ce ne serait pas impossible.

Imaginez donc, dans chaque buvetier, le Percepteur doit voir un futur rentier d'Etat.

## Echec protestant

Après soixante-dix ans de missions protestantes dans l'Amérique du Sud et la dépense d'immenses sommes d'argent, les protestants ne réclament que 41,037 protestants. La population totale est de quarante millions. Cela reviendrait à un protestant par mille habitants.

Rien d'étonnant après cela, que les protestants aient une maigre opinion des catholiques.

## La dernière tournée de Sarah

Sarah Bernhardt annonce qu'elle fera une nouvelle tournée au Canada et aux Etats-Unis cet automne.

L'âge et les infirmités n'ont pas encore assagi la grande tragédienne. Il y a déjà plusieurs années, en effet, que des gens de bons conseils lui suggèrent de se préparer à la mort plutôt que de travailler à pervertir le monde par le théâtre, au nom de l'art.

## La guerre aux "bars"

De Détroit, Michigan, arrivent les bonnes nouvelles suivantes qui sont bien de nature à réjouir tous les amis de la Tempérance et les adversaires des buvettes :

" Les derniers rapports reçus indiquent des victoires écrasantes pour les candidats de la tempérance, dans l'élection de l'Etat du Michigan. Des rapports encore incomplets montrent également que les candidats ont obtenu des majorités considérables.

Tous les quatre comtés, qui ont voté sur la question du bar, sont demeurés dans la colonne *sèche*, avec des majorités substantielles. Au moins huit des comtés *humides* ont apparemment passé aux partisans de la Tempérance. Ce sont : Barrien, Colhou, Emmett, Kalamazoo, Lapear, Mason, Oakland, et Triscola.

La victoire des *drys* signifie la fermeture de 265 bars au moins pour tout l'Etat."

## Frédéric Ozanam

Vie populaire de Frédéric Ozanam par Claude Peyroux que nous recommandons à tous les amis de cet apôtre de la Société Saint-Vincent de Paul. 10 sous l'unité, franco. \$1.00 la douzaine. \$7.00 le cent.

## En vente à la "Propagande des Bons Livres"

(: o :)

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

## Ouvrages de Pierre l'Ermite

Et Ça !!  
Le Soc  
Lisez-Moi Ça !!  
Et de Quatre  
Les deux Mains  
Toujours Elle !

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

## Ouvrages de Ernest Daudet

Dans la Tourmente  
Au temps de l'Empereur.  
En 1815  
Fils d'Emigré.  
Beau Casque.

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ETRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nysten.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50cts l'unité, 60cts franco. \$5.40 la doz.

ELEVATIONS SUR LA VIE CHRETIENNE. Tirées des Œuvres de Fénelon. Par l'abbé X. J. Clément franco 30 cts

## Les Fastes de l'Eglise

PAR L. LE LEU

- 1 La Promesse accomplie.
- 2 Rédemption.
- 3 L'enfant du Tonnerre.
- 4 Le glaive et les clefs.
- 5 La Semence sanglante.
- 6 Les Pieds maudits.
- 7 L'ange du feu.
- 8 La Voix mystérieuse.
- 9 Les Défenseurs du Christ.
- 10 Récits d'un siècle.
- 11 Le Triomphe de la Croix.
- 12 Le Baptême de la France.
- 14 Les Moines.
- 15 La Terre Mérovingienne et ses Saints.
- 16 L'E des Saints.
- 17 L'Ermite de Nuchtel.
- 18 Le Retour au bercail.
- 19 Les Images brisées.
- 20 Les Deux Couronnes.
- 21 Le grand Paladin de l'Eglise.
- 22 Loin du Cœur.
- 23 La Couronne brisée.
- 24 Les Rois de la nuit.
- 25 Par la Foi et par le Glaive.
- 26 Pour la liberté.
- 27 Les Fers brisés.
- 28 Dieu le veut.
- 29 La Bure et la Croix.
- 30 La Lampe Ardente.
- 31 Pour la Croix.
- 32 Face au Glaive.
- 34 La Parole et l'Epée.
- 35 Le dernier Croisé.
- 36 Les douze Pilotes.
- 36x L'ange de l'Ecole.
- 37 La Vierge de Sienne.

Broché. 40 sous l'unité.

## La Collection Bleue

La Fresnaie—M. Aigueperse.  
Main d'enfant  
L'Héroïsme au pays des Neiges—M. du Canfranc.  
Le Fils de Stenio Morelli—Mary Floran.  
Une Part de Bonheur—M. de Lamiraudie.  
La Pupille du Doyen—Maurice Le Beaumont.  
Sans Baptême—Jeanne de Lias.  
Les Hommes de Proie—Jeanne de Lias.  
Le Plan de la Comtesse—M. Maryan.  
La Fiancée Boër—Raoul Montis.  
La Fortune de M. Maufroy—B. Rorlot.  
Le Mystère d'Arlacq—Marie Thiery.  
Au But.

La collection 14 vol. \$4.00

CROIRE C'EST VIVRE par Mgr Stang D. D. Evêque de Fall River. Broché franco 35 sous

LES EVANGILES commentés pour tous les dimanches de l'année. Broché, franco...30c.

## Auteurs Choisis

Chaque vol. in-12. Relié demi-basane En librairie 50cts. l'unité.

BOSSUET. Melanges. Un vol. de 358 pages.

DOM GREA. De l'Eglise et de sa divine constitution. Nouvelle Edition deux vol. 240 et 276 pages.

LEON XIII. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs, etc. Texte latin et traduction française en regard. Sept. vol.

S. S. PIE X. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs. Texte latin et traduction française en regard. Quatre vol.

## Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt  
Berryer, par Pierre Lemoyne.  
Montalembert (Abbé L. Bouthors)  
Le général Chanzy, par Jean Laure.  
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...  
Amiral Courbet, (Comte de Lionval.)  
O'Connell, par Emile Valsayre

PAILLETTES D'OR. Recueil complet en trois tomes. Edition ordinaire. Ouvrage honoré de la Bénédiction et d'un Bref de Sa Sainteté Pie X. Relié percaline, plaque spéciale \$2.50.

PAILLETTES D'OR. Quinze séries différentes. Chacune de ces 15 séries forme un tout complet. Broché, couverture illustrée, papier fort...\$2.25.

LES NOMS DES SAINTS. Les noms de Baptême. Par le P. Alf. Deschamps franco...25c.

LOUIS HÉBERT et sa famille par l'abbé A. Couillard Després, franco 60 cts.

LE PETIT APOTRE du Sacré-Cœur, par l'abbé S. Febvre. 408 pages: Broché... 25 sous.

La Propagande des Bons Livres  
Bureaux de la "Vérité"  
près Québec